



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2018/137**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION À LA DRAC DANS LE  
CADRE DU COTEAC « CHEMIN FAISANT »**

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44**

**Nombre de Conseillers présents : 34**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 42**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 5 novembre 2018**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 5 novembre 2018**

**Le 13 novembre de l'année deux mille  
dix-huit à 18h30**

à La Brède – Salle des Fêtes

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	M. FATH
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	E	Mme LABASTHE
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	Mme CHENNA
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	A	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	E	M. GACHET	LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BENCTEUX Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	E	M. LARRUE	CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	E	M. LEMIRE	BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN DAUZAN
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, M. CHEVALIER est élu(e) secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

**\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/137

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION À LA DRAC DANS LE  
CADRE DU COTEAC « CHEMIN FAISANT »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article l'article 3-3-4 portant notamment sur la « Mise en réseau des équipements et coordination des projets relatifs à la lecture publique et à l'animation socioculturelle »,

Vu le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle 2018-2021,

Vu la délibération n°2017/87 relative à la signature du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle,

Vu la délibération n°2017/133 relative à la demande de subvention complémentaire à la DRAC,

Vu la délibération n°2018/101 relative au Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle, année 2018-2019,

Vu les réunions de la commission « Vie Locale » du 15 mai et 11 septembre 2018,

Considérant l'avis favorable du bureau,

## EXPOSE

La CCM, la DRAC Nouvelle Aquitaine (Direction Régionale des Affaires Culturelles), l'Éducation Nationale et le Département de la Gironde, ont signé en janvier 2018 un Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CoTEAC). Ce contrat est signé pour trois ans et a pour objectif de développer l'accès à la culture pour tous sur le territoire en mettant en œuvre des actions d'éducation artistique et culturelle.

En 2017, la DRAC a décidé d'apporter sa contribution au projet en finançant une partie de l'ingénierie et en particulier, un poste de coordonnateur.

## ÉLABORATION DU CoTEAC

Pour la saison 2018-2019, la DRAC renouvelle son partenariat. Le programme d'actions permettra d'accueillir de nombreux artistes, compagnies ou professionnels de la culture pour réaliser des ateliers, des spectacles et des rencontres avec les jeunes.

L'élaboration des parcours du CoTEAC est basée sur une coopération entre différents acteurs éducatifs, sociaux et/ou culturels du territoire.

Pour démarrer ce projet, la CCM a besoin d'un accompagnement comprenant :

- le suivi des actions de la saison 2018-2019
- la construction des projets pour la saison 2019-2020

## MÉTHODOLOGIE

La coordinatrice assure le suivi et la construction des différents parcours durant les trois années de CoTEAC.

L'accompagnement de cette démarche comprend :

- la mobilisation des ressources territoriales et institutionnelles,
- l'organisation calendaire et logistique,
- L'évaluation des actions réalisées dans le cadre de la préfiguration et des parcours 2018-2019

Le pilotage de cette démarche requiert de la méthodologie, de l'expertise, de la disponibilité, un suivi administratif et financier conséquent afin de poursuivre la co-conception et la co-élaboration du futur CoTEAC.

Au-delà de la coordinatrice, l'organisation s'articule autour de :

- un comité de pilotage
- un comité technique
- des groupes de travail
- des étapes de travail formalisées dans un calendrier



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE  
**MONTESQUIEU**  
Centre de La Brode

Envoyé en préfecture le 20/11/2018

Reçu en préfecture le 20/11/2018

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-243301264-20181113-2018\_137-DE

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2018/137**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION À LA DRAC DANS LE  
CADRE DU COTEAC « CHEMIN FAISANT »**

## CALENDRIER

### Septembre à Décembre 2018

- Bilan de la préfiguration du CoTEAC 2017-2018
- Mise en place des parcours prévus pour l'année scolaire 2018-2019
- Comité de Pilotage
- Comité technique

### Janvier à Avril 2019

- Préparation des parcours pour l'année scolaire 2019-2020
- Bilan de mi-projet pour les parcours 2018-2019
- Comité technique
- Groupes de travail

### Mai à Août 2019

- Bilan final des parcours 2018-2019
- Présentation des parcours 2019-2020
- Préparation logistique, technique et administrative des parcours 2019-2020
- Comité de pilotage

## LE FINANCEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Frais d'ingénierie	30 000 €	DRAC	8 000 €
		CCM	22 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>30 000 €</b>

### ***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :***

- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les actions nécessaires à la réalisation de la présente délibération et à signer tous les documents afférents,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget pour 2018 et prévoir leur inscription pour 2019

Fait à Martillac, le 13 novembre 2018

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

*Document signé électroniquement*